

ESPACE FRANCE

Programme et messages du Partenariat Français pour l'Eau

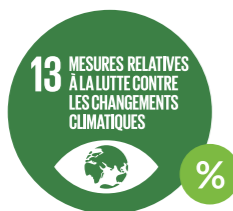
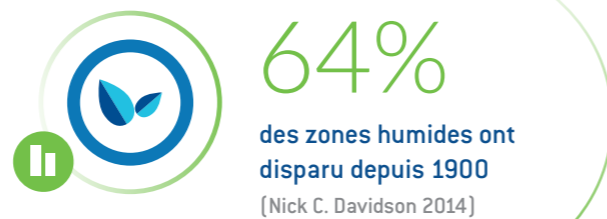
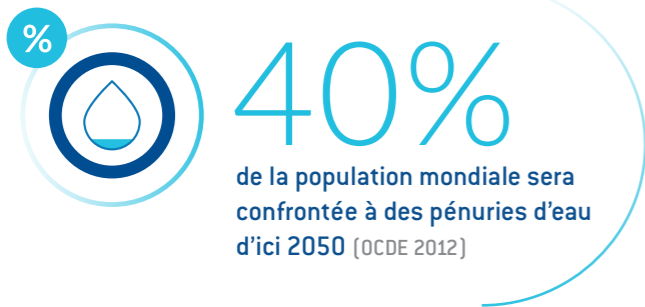
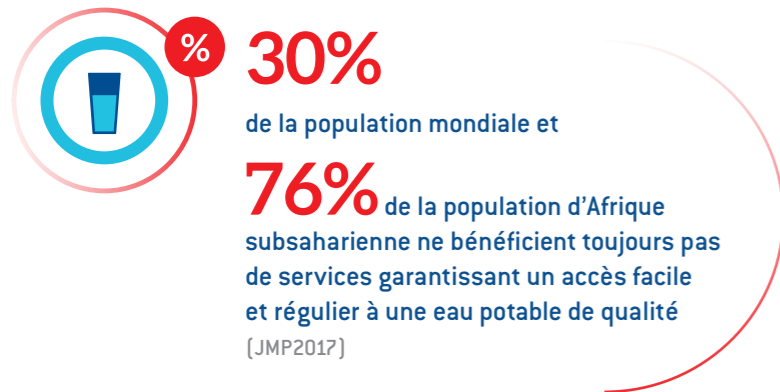
8^{ÈME} FORUM MONDIAL DE L'EAU,
BRASILIA, 18-23 MARS 2018

french
water
partnership



partenariat
français
pour l'eau

Atteindre impérativement les Objectifs de Développement Durable



D'ici 2050, 200 millions de personnes pourraient être forcées de se déplacer à cause du changement climatique [Norman Myers 2005]

UN CONSTAT PRÉOCCUPANT

Les pressions anthropiques liées à l'accroissement démographique, à l'urbanisation rapide et à l'évolution des modes de vie menacent de plus en plus les ressources en eau douce. Le changement climatique peut amplifier les impacts de ces phénomènes, en participant à la modification dans le temps et dans l'espace de la répartition des ressources en eau. Augmentation probable de la fréquence et de l'intensité des sécheresses, des inondations et des ouragans, élévation du niveau de la mer, dégradation de la qualité des eaux et de la biodiversité aquatique : les impacts économiques, sociaux et environnementaux de ces changements globaux sont ressentis partout dans le monde et menacent la paix ainsi que la stabilité politique.



LES AMBITIONS DE LA COMMUNAUTÉ INTERNATIONALE

Afin de changer de paradigme, les Etats se sont mis d'accord en 2015 sur une feuille de route universelle, l'Agenda 2030, qui fixe 17 Objectifs de Développement Durable (ODD) à atteindre d'ici 2030, déclinés en cibles et en indicateurs de suivi quantifiés. L'objectif 6 dédié à l'eau est composé de 8 cibles : accès universel et équitable à l'eau potable, à l'assainissement et à l'hygiène, amélioration de la qualité de l'eau, gestion intégrée des ressources en eau, protection et restauration des écosystèmes aquatiques, développement de la coopération internationale et renforcement de la participation de la population locale dans la gestion de l'eau et de l'assainissement. Au-delà de l'ODD6, 12 autres cibles sont directement liées à l'eau, par exemple la cible 2.4 sur la résilience des systèmes agricoles face aux inondations et sécheresses, la cible 3.3 sur les maladies hydriques, les cibles 11.5 et 11.b sur les risques liés à l'eau dans les villes ou la cible 14.1 sur les pollutions marines provenant des rivières. Les ODD sont transversaux et ne seront réalisables dans leur ensemble que si les cibles liées à l'eau sont atteintes.

Cette feuille de route s'est également fait l'écho de deux autres accords internationaux majeurs signés la même année : l'Accord de Paris sur le climat et l'Accord de Sendai pour la réduction des risques de catastrophes et l'accroissement de la résilience. L'eau se trouve au cœur de ces deux sujets : 93% des volets « adaptation » des contributions nationales (NDC) soumises dans le cadre de l'Accord de Paris abordent l'eau et 90% des catastrophes naturelles sont liées à l'eau (WWDR 2012).

Les recommandations du Partenariat Français pour l'Eau pour y parvenir



Les 170 membres du Partenariat Français pour l'Eau souhaitent fermement attirer l'attention des participants au 8^{ème} Forum mondial de l'eau sur 6 points critiques pour l'atteinte des engagements internationaux dans le domaine de l'eau dans la perspective du Forum Politique de Haut Niveau de juillet 2018.

Il est en effet impératif que la communauté internationale et l'ensemble des acteurs (collectivités, entreprises, organisations de la société civile, citoyens, etc.) comprennent l'intérêt d'un développement durable et se mobilisent collectivement sans délai pour atteindre les ambitions fixées dans les temps impartis : la mise en œuvre effective du droit à l'eau potable et à l'assainissement et la gestion durable des ressources dans un contexte de changement climatique. L'ambition des ODD est universelle et vise l'équité, ce qui nécessite une attention et une mobilisation particulière vis-à-vis des populations les plus démunies.

1



Établir une gouvernance internationale de l'eau : vers la mise en place d'une instance intergouvernementale onusienne

Aucune enceinte de négociation intergouvernementale n'existe au sein des Nations Unies pour produire des recommandations sur les progrès relatifs aux cibles liées à l'eau de l'Agenda 2030 et pour prévoir des mesures correctrices en cas de besoin. UN-Water/ONU-Eau assure depuis 2003 la coordination inter-institutions des Nations Unies pour toutes les questions liées à l'eau douce et l'assainissement mais n'est pas **doté d'un mandat politique**. Le PFE soutient les recommandations du rapport du Conseil Consultatif sur l'Eau et l'Assainissement du Secrétaire Général des Nations Unies (UNSGAB) concernant la **nécessaire émergence d'une instance intergouvernementale intégrée au système des Nations Unies** et dédiée à l'ensemble des problématiques de l'eau. Cette instance politique pourrait alimenter régulièrement les travaux du Forum Politique de Haut Niveau chargé du suivi global des ODD (HLPF) et son secrétariat pourrait être confié à un UN-Water renforcé.



En cohérence avec la dimension environnementale de ces messages, le PFE apporte son soutien au projet de Pacte Mondial pour l'Environnement, une initiative de la société civile juridique internationale, soutenue et portée par la France aux Nations unies

2



Suivre et évaluer la mise en œuvre des cibles 2030 liées à l'eau

Le Forum Politique de Haut Niveau (HLPF) se tiendra en juillet 2018 et fera le bilan des progrès relatifs à la mise en œuvre de plusieurs ODD, dont le sixième sur l'eau. A cette occasion, les membres du PFE souhaitent rappeler que :

- **La volonté politique des Etats pour l'atteinte des cibles eau est un préalable fondamental** pour la réussite de l'Agenda 2030 : accès à l'eau potable, à l'assainissement et à l'hygiène, lutte contre les pollutions et les risques liés à l'eau (inondations, sécheresses etc.), sécurité alimentaire, préservation de la qualité des sols agricoles, partage durable des ressources entre les usages, préservation de la biodiversité aquatique et renforcement de la résilience des sociétés. L'appropriation de ces enjeux au niveau des Etats et des territoires ainsi que la participation de tous, notamment des jeunes et des femmes, aux prises de décisions, sont également essentielles pour l'atteinte des ODD.
- **Un système de monitoring international (par exemple HLPF) basé sur des indicateurs internationaux fiables, ambitieux et intersectoriels** et alimenté par des données nationales est nécessaire pour mesurer les progrès dans chaque pays et les agréger au niveau mondial. Un réel effort devra être fait par les Etats pour **améliorer la quantité et la qualité des données nationales collectées ainsi que leur partage et leur valorisation**, en particulier dans les pays en développement : **financement de la connaissance** (investissement dans les réseaux et maintenance, mise en place de systèmes d'information sur l'eau etc.), **renforcement des capacités et sensibilisation des acteurs concernés**. Les efforts de **formation, d'éducation et de sensibilisation** aux problèmes de l'eau n'ont pas, dans de nombreux pays, l'ampleur et la continuité attendues au regard des enjeux.
- **Les Etats doivent rendre des comptes de façon transparente de leurs progrès** en matière de mise en œuvre des ODD pour l'eau et l'assainissement, dans le cadre de **mécanismes de redevabilité** nationaux et internationaux efficaces et inclusifs.

3



Partager durablement et équitablement les ressources en eau entre ses différents usages dans un contexte de pressions croissantes

Alors que les quantités d'eau douce de qualité disponibles se réduisent, le partage de cette ressource entre les différents usages (eau potable, agriculture, énergie, navigation etc.) se fait plus complexe.

La cible 6.4 des ODD rappelle la nécessité « d'ici à 2030, d'augmenter considérablement l'utilisation rationnelle des ressources en eau dans tous les secteurs et garantir la viabilité des retraits et de l'approvisionnement en eau douce [...] ». Or l'indicateur international associé mesure l'état du stress hydrique, mais ne reflète aucunement les efforts à mettre en place pour améliorer la durabilité de la gestion de l'eau ni ne mesure la surexploitation des ressources.

Dans ce contexte, **les membres du PFE soutiennent les approches multisectorielles et territoriales pour une gestion durable et une utilisation raisonnée des ressources qui intègrent les enjeux liés à l'eau, l'énergie, la sécurité alimentaire et la gestion des déchets de la source jusqu'à la mer**. Les économies d'eau, le renforcement de l'efficacité des usages et la préservation de l'eau dans les sols devront être fortement encouragés. Lorsque cela est possible et durable, la mobilisation de nouvelles ressources pourra être envisagée, selon les enjeux propres à chaque bassin et territoire. La mise en place de systèmes multi-échelles de gestion intégrée des ressources en eau (GIRE), qui supposent une gouvernance participative et multi acteurs, permet de prendre des décisions concertées entre collectivités, industriels, agriculteurs, associations et Etat pour la gestion et le partage des ressources.

Il existe dans le monde plus de 260 fleuves et 592 aquifères partagés par au moins 2 pays. L'absence de coopération entre les pays partageant un même bassin peut entraîner des déséquilibres régionaux voire des conflits. Il est donc nécessaire de **mettre la gestion transfrontalière des bassins au cœur des préoccupations des acteurs** et de faciliter la mise en place de structures de coopération entre les Etats, en cohérence avec les principes fixés par la Convention sur la protection et l'utilisation des cours d'eau transfrontières et des lacs internationaux de l'UNECE (1992), la Convention des Nations Unies sur le droit relatif aux utilisations des cours d'eau internationaux à des fins autres que la navigation (1997) et la résolution 63/124 de l'Assemblée générale des Nations Unies sur le droit des aquifères transfrontières.



Augmenter fortement les financements actuels pour atteindre les ambitions affichées

L'atteinte des cibles eau des ODD nécessite des financements bien plus importants qu'aujourd'hui. La priorité accordée aux financements dédiés au climat ne doit pas cacher cette réalité. La Banque Mondiale a estimé en 2016 **la nécessité de multiplier par 3 les financements actuels pour atteindre l'accès universel à des services d'eau potable et d'assainissement**. Les gouvernements devront miser sur la complémentarité des formes de financement envisageables et permettre aux porteurs de projet, notamment les collectivités, un accès facilité aux financements. Diverses sources de financements sont à privilégier en choisissant celles qui sont les plus adaptées à chaque situation selon le principe des 3T (tarifs, taxes et transferts).

Les financements additionnels des gouvernements étrangers et des banques de développement bilatérales et multilatérales ne suffiront pas à mobiliser les montants nécessaires. Il est donc en premier lieu indispensable que les gouvernements nationaux favorisent le développement des tissus économiques locaux en mobilisant des **financements nationaux**. La solidarité amont-aval entre l'ensemble des usagers de l'eau concrétisée par des mécanismes de financement spécifiques (pollueur-payeur) en est un exemple.

Par ailleurs, le respect des critères d'équité et d'universalité de l'Agenda 2030 impliquent de **réorienter l'aide internationale, notamment l'aide publique au développement, en priorité vers les zones vulnérables** (Pays les Moins Avancés, en zones urbaines mais aussi périurbaines et rurales) **et en priorité sous forme de dons**. Le paradigme de l'aide devra en outre être élargi, de la fourniture d'infrastructures vers l'appui à la mise en place de services et à une gestion durable intégrant la connaissance, l'amélioration de la qualité des projets, le renforcement de capacités, l'appui institutionnel et la bonne gouvernance.

Dans certaines régions pauvres, le transfert de connaissances relatives à des technologies simples peut aussi permettre d'obtenir des résultats durables à des coûts très réduits, adaptés au contexte de la situation.



Développer des innovations environnementales, sociales et technologiques pour atteindre les cibles eau des ODD

Les **solutions fondées sur la nature**, définies comme des « des actions visant à protéger, gérer de manière durable et restaurer des écosystèmes naturels ou modifiés, pour relever directement les enjeux de société de manière efficace et adaptative tout en assurant le bien-être humain et des avantages pour la biodiversité » (UICN, 2016), sont fondamentales, aux côtés des solutions plus traditionnelles (solutions grises), pour répondre aux Objectifs de Développement Durable dans le domaine de l'eau. Elles sont souvent d'un moindre coût et peuvent simultanément accroître la résilience des territoires aux risques climatiques, jouer un rôle pour la protection et la restauration de la biodiversité et des sols et permettre de relever d'autres défis de développement tels que l'accès à l'eau potable, la sécurité alimentaire, la santé humaine, les villes durables, le tourisme ou la neutralité en matière de dégradation des terres. Leur plein déploiement nécessite un développement rapide de la recherche et de l'innovation.

Certaines **innovations sociales** peuvent également permettre de répondre aux ODD dans le domaine de l'eau en relevant des défis sociétaux et de développement tout en protégeant l'accès à la ressource et les écosystèmes. Ces innovations sociales nécessitent une prise en compte des caractéristiques socio-économiques des populations (niveaux de revenus, répartitions des rôles hommes-femmes, coutumes, rapports entre générations etc.) ainsi que de leurs représentations et de leurs usages de l'eau. La tarification sociale de l'eau, qui consiste à attribuer un tarif progressif de l'eau modulé en fonction du revenu et du nombre de personnes composant un foyer, en est un exemple.

La recherche et l'innovation relatives aux méthodologies et aux technologies doivent être fortement renforcées pour faire face aux défis d'aujourd'hui et de demain : acquisition et exploitation massives de données in situ et télé-détectées (sol, espace), récupération et production locales d'énergie (eaux usées, hydroliennes etc.), développement des smart cities, renforcement des services climatiques, réutilisation des eaux usées traitées pour l'irrigation, recharge artificielle des nappes, recirculation des eaux de drainage pour l'agriculture ou la biodiversité, recyclage des eaux industrielles etc. De grands programmes de recherche sont nécessaires à tous les niveaux (régional, national et international).

Les membres du PFE encouragent l'inclusion de l'ensemble de ces solutions innovantes en complémentarité avec les solutions traditionnelles qui permettent dans beaucoup de cas de résoudre les problèmes (récupération de l'eau de pluie, détection par des moyens simples de nappes phréatiques, construction de forages ou de toilettes etc.) et sont parfois plus adaptées aux enjeux et caractéristiques des territoires concernés. Dans tous les cas, la mise en œuvre de financements publics et privés adéquats, de mécanismes tels que le renforcement des capacités, le développement et le partage des connaissances, la mise en place d'outils de suivi et d'évaluation des co-bénéfices et de l'efficacité des projets est nécessaire. La coopération décentralisée et l'innovation collaborative constituent également des instruments à développer pour la mise en œuvre de ces solutions.



Répondre aux urgences et construire la résilience

Lors de situations d'urgences humanitaires (catastrophes naturelles, crises créées par l'homme et épidémies), l'approvisionnement en eau potable, l'assainissement et les pratiques d'hygiène, éléments essentiels à la vie et la santé humaine, peuvent être perturbés ou même interrompus, avec des conséquences dramatiques pour les populations victimes et des retards pour l'atteinte des ODD. L'Accord de Sendai et l'ODD 11 invitent à aller au-delà de la gestion de crise pour aborder la question du développement de la résilience des populations et des territoires.

Les membres du PFE soutiennent donc :

- le **renforcement des actions de prévention et de prévision des crises liées à l'eau**, en renforçant la résilience des populations, des territoires et des infrastructures et en développant les systèmes d'alerte ;
- la **fourniture d'une réponse immédiate, coordonnée entre les différents acteurs et financée** pour assurer l'accès à l'eau potable, l'assainissement et l'hygiène à l'ensemble des personnes affectées par la crise, le respect du droit à l'eau et l'assainissement et du droit international, avec une attention particulière pour les réfugiés, demandeurs d'asile, déplacés internes et rapatriés, ainsi que l'intégration de la réponse dans la gestion des risques.
- une **approche basée sur la résilience** par rapport à la gestion cyclique des risques, ce qui crée un lien crucial entre les réponses dans l'urgence, la reconstruction participative et durable et le développement à long terme.

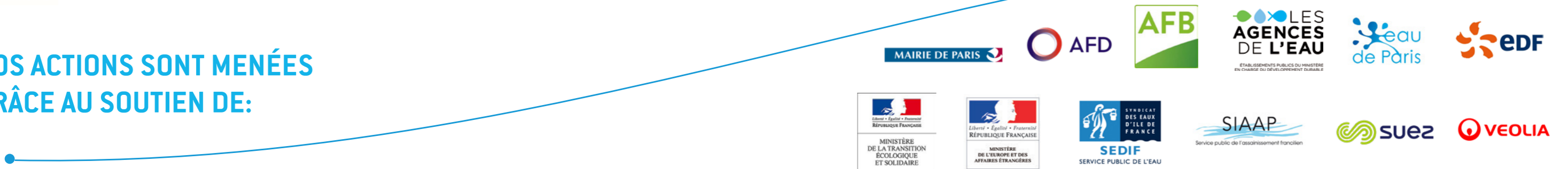
Venez découvrir des acteurs français et leurs solutions à l'international sur le portail Water Expertise France
www.partenariat-francais-eau.fr



VENEZ RENCONTRER LES MEMBRES DU PFE !



NOS ACTIONS SONT MENÉES GRÂCE AU SOUTIEN DE:



PRÉSENTATION DU PARTENARIAT FRANÇAIS POUR L'EAU

Le Partenariat Français pour l'Eau (PFE), est la plateforme de référence des acteurs français de l'eau publics et privés, actifs à l'international. Elle porte depuis plus de 10 ans un plaidoyer au niveau international pour que l'eau constitue une priorité dans les politiques du développement durable et favorise les échanges entre les savoir-faire français et ceux des autres pays. Elle porte avec ses différents membres (Etat et établissements publics, collectivités, ONGs, entreprises, Instituts de recherche et de formation ainsi que des experts qualifiés) des messages collectifs pour l'eau dans des enceintes internationales telles que les Nations unies, les Conventions climat et biodiversité, les Forums politiques de haut niveau et la Semaine mondiale de l'eau de Stockholm.

En savoir plus : www.partenariat-francais-eau.fr



Découvrez WeFrance, le premier portail cartographique et multi-acteurs de l'expertise française de l'eau dans le monde, piloté par le Partenariat Français pour l'Eau :

<http://www.partenariat-francais-eau.fr/portail-we-france/>

51 rue Salvador Allende
92027 Nanterre / France

+33 (0) 1 41 20 19 49
+33 (0) 1 41 20 16 09

www.partenariat-francais-eau.fr/en/
www.partenariat-francais-eau.fr

COMMITTED TO WATER FOR THE WORLD

ENGAGÉS POUR L'EAU DU MONDE